

CHAINIONS – INFORMATIONS

Nous vous prions de prendre des linges de cuisine et des chiffons, du charbon pour le grill de la terrasse couverte si vous l'utilisez et de rendre le chalet dans l'état. Il est strictement interdit d'utiliser le bois du chalet pour chauffer la terrasse par l'intermédiaire du grill ou pour des grillades/broches à l'extérieur dudit grill. Les conditions contenues dans la "Check-list" ci-dessous font partie intégrante du contrat et devront être respectées. En raison de la taxe poubelle, nous vous prions d'évacuer vos déchets. Des sacs taxés sont à vendre au chalet lesquels peuvent être déposés à Villars-sur-Fontenais (voir information au chalet)

Le week-end, un gardien sera présent, même en cas de réservation de tout le chalet.

REGLEMENT - LOCATAIRE

Si le chalet est loué en l'absence d'un gardien, il faut prendre les clés, en présentant le contrat, au salon de coiffure Tout en beauté, Faubourg Saint-Germain 16 à Porrentruy, à côté du restaurant le Gambinus. Les clés sont, sans délai, à remettre au même endroit. En cas de fermeture, merci de prendre contact avec M. Martin Lièvre 0793351764 ou M. Régis Varrin, 0793448174.

L'éclairage de la terrasse est commandé à partir du local attenant à cette dernière (clef du bûcher dans l'armoire à clés fixée sur un mur de la cuisine). L'ensemble du réseau électrique est sur FI. Au cas où celui-ci se déclenche, il faut se rendre dans le local annexe (porte la plus proche de la forêt) pour le réarmer.

Le chalet, même en cas de réservation et en présence d'un gardien, reste ouvert aux gens de passage qui désirent consommer une boisson. Il est bien entendu qu'ils ne doivent pas s'installer dans l'espace utilisé par le groupe locataire.

Le locataire est responsable de la propreté des locaux. Il doit ranger, balayer les dortoirs ainsi que récurer le réfectoire, les toilettes et l'entrée supérieure. Nettoyage de la cuisine selon entente avec le gardien. La société se réserve le droit de facturer les nettoyages si ceux-ci ne sont pas effectués correctement.

Le groupe locataire doit emporter ses déchets (poubelles, bouteilles vides, etc.).

Les objets cassés ou abîmés doivent être payés selon le tarif affiché au réfectoire ou à la cuisine. Ils sont reportés comme tels sur la fiche de gardiennage. Les objets ne figurant pas au tarif seront facturés au prix de remplacement. Merci de contrôler les matelas, dessus et dessous, toute brûlure sera facturé CHF 200.--

Il est demandé au locataire prendre des linges de cuisine et du bois de feu ou du charbon. Il est formellement interdit d'utiliser le bois du chalet pour maintenir une certaine température au niveau de la terrasse couverte ou pour faire un sanglier à la broche par exemple.

Afin de ne pas utiliser inutilement de l'électricité, le locataire est invité à faire du feu dans la salle à manger et d'ouvrir la porte menant aux dortoirs au lieu d'augmenter le réglage des thermostats.

Dans le cas où il n'y a plus ou pas de gardien à la fin de la location, la clé du chalet et la feuille du gardiennage si nécessaire doivent être rendues au salon Tout en beauté ou à la personne qui vous a remis de sa clé.

Lors du départ, veiller à ce que toutes les portes et fenêtres soient fermées et les impostes verrouillées. Les portes intérieures resteront par contre ouvertes pour permettre à l'air de circuler.

Cette check-list n'est qu'un résumé des droits et devoirs du gardien et du groupe locataire. Le règlement du chalet, affiché à la salle à manger, fait foi, s'y rapporter en cas de besoin.

Tarifs des locations :

Du lundi au vendredi, jusqu'à 18h, CHF 65.--

Du lundi au vendredi, avec nuitée (ou soirée), CHF 140.-- (CHF 150.-- du 01.10 au 30.04)

Par jour, si plus de trois jours en semaine, CHF 120.-- (école uniquement)

Du lundi au vendredi, terrasse uniquement, sans accès aux WC, CHF 40.--

Samedi dès 14h. jusqu'au dimanche 10h, CHF 240.--

Veille de jour férié dès 14h. jusqu'au lendemain 10h, CHF 220.--

Dimanche et jour férié dès 10h., sans nuitée, CHF 200.--

Samedi de 14h. jusqu'au dimanche 18h, CHF 330.--

Samedi de 10h. jusqu'au dimanche 18h, CHF 350.--

Les membres de la société bénéficient d'un rabais de 50% sur ces tarifs (pas de rabais pour des tiers).

Etre membre, c'est effectuer un gardiennage, participer à une journée de travail et à une manifestation AN par année.

Alors n'hésitez pas à nous rejoindre ! Contacter Régis Varrin au 079 344 81 74 - regis.varrin@gmail.com

Prix des boissons en vente au chalet :

Eau, gazeuse ou plate, 1,5 litre 4.--

Eau, gazeuse ou plate, 0,5 litre 2.--

Coca-cola, Sinalco, citron, thé froid 1,5 litre 5.--

Coca-cola, Sprite, thé froid 0,5 litre 3.--

Bières :

Valentins 50 cl (blanche premium) 3.--

Sagrès 33 cl (blonde) 3.--

Piccolo 33 cl (Warteck) blonde spéciale 3.--

Vins suisses A.O.P. (mini-bouteilles 2,5 dl)

Blanc, rosé, rouge (au choix) 6.--

Vins en demi-litres (tous de qualité) :

Blanc : Féchy Villardaz, la Côte (Vaud) 10.--

Johannisberg du Valais 12.--

Rosé : Œil-de-Perdrix VS) 10.--

Rouges : Dôle du Valais 10.--

Pinot noir de Sion 12.--

Vins en bouteilles (75 cl)

Blanc : Cuvée blanche (Valais) 20.--

Pinot noir Valais "Réserve des Chaînions" 20.--

Cafés, thés, liqueurs :

Café de qualité machine, thé 1,50

Liqueur portion 2,50

Café avec liqueur 3.--

Lorsque le chalet est loué, le locataire n'a pas l'obligation de consommer les boissons du chalet. Les prix sont toutefois assez bas pour que cela vaille la peine de se servir sur place. Vous évitez ainsi le transport et l'élimination des contenants.